

IMPRIMERIE
IMPÉRIALE.

CABINET
du Conseiller d'Etat.
Directeur.

Ministère
de la Justice et des Cultes.

Paris, le 14 Mars 1866.

S^r l'Empereur a ordonné que
les épreuves des Appendices A & B
sont envoyés directement à
Monsieur Le Verrier.

Ci-joint l'épreuve de l'App.
B. — Celle de l'App. A sera
envoyée demain matin, jeudi, à la
première heure.

Monsieur Le Verrier aura
la bonté de faire savoir s'il renverra

A. M.

Ces épreuves à l'Imprimerie
Impériale, ou si je dois les
faire prendre à l'Observatoire
& à quelle heure

Monsieur Le Verrier serein
quit y a urgence dans toutes
les parties de ce travail,

Son très h. très ob. serv.

Inselme petetin